



EScroquerie sur compte postal

Par **KarlaChnikov**, le **05/01/2011** à **16:00**

Bonjour,

Je me suis rendue à la Poste hier avec ma voisine de 75ans car elle a pour la 1ere fois de sa vie un énorme découvert. Avec la conseillère qui nous a reçues nous nous sommes rendues comptes qu'une personne allait au guichet d'une ville voisine au moins une fois par semaine pour retirer 150 à 200€.

Etant très malade, mon amie ne bouge quasiment pas de chez elle, elle a été très choquée d'apprendre cela et m'a confié qu'elle avait des soupçons.

La conseillère de la poste lui a dit que "la banque postale" était responsable de toute façon puisqu'elle ne peut remettre l'argent à un tiers sans procuration.

Par crainte des "histoires" que cela pourrait générer mon amie ne veut pas porter plainte.

Ma question est:

Que va-t-il se passer si l'escroc retourne se servir? Sera-t-il juste refoulé au guichet et basta...?

La poste peut-elle, sans l'accord de mon amie, porter plainte et le fera t-elle puisqu'elle sera obligée d'indemniser la victime?

Que puis-je faire ?

Je suis perdue, je voudrais l'aider car elle a d'autres problèmes graves avec son bailleur qui pourraient donner lieu à des suites juridiques, mais elle ne veut pas.

merci d'avoir pris le temps de me lire, n'hésitez pas à me poser des questions j'ai l'impression d'avoir été un peu confuse
merci de votre aide

Cordialement;

CL

Par **Domil**, le **05/01/2011** à **16:03**

[citation]Par crainte des "histoires" que cela pourrait générer mon amie ne veut pas porter

plainte. [/citation]

Donc elle sait qui c'est, et ne veut pas lui faire d'ennuis. Un enfant, un petit-enfant (je ne vois pas comment on peut retirer de l'argent au guichet sans procuration)

Je ne vois pas ce que la Poste peut faire si la titulaire du compte ne se plaint pas.

Si elle ne veut rien faire, je ne vois pas ce que vous pouvez faire et en plus ça finira par se retourner contre vous (c'est toujours comme ça quand on se mêle des histoires des autres alors qu'ils ne veulent pas)

Par **KarlaChnikov**, le **05/01/2011** à **16:12**

merci de m'avoir répondu

pour ce qui est de retirer de l'argent sans procuration , il suffit d'un chéquier et d'une pièce d'identité correspondant à celui-ci (comme mon amie viens de la refaire, l'ancienne... elle ne sait plus...)

genre: "ma pauvre vieille mamy m'envoie pouvez vous la dépanner? j'ai là son chéquier et sa CI, et les fois suivante on peut même devenir l'ami du guichetier, un habitué en quelque sorte" j'extrapole mais la conseillère pensait comme moi ...

toujours est-il que vous êtes de bon conseil et que je ne dois pas m'en occuper, ça me fait juste très mal ...

merci encore
Cordialement

CL